

Initiatives ministérielles

● (1010)

Les pétitionnaires font remarquer que, dans une lettre adressée en août 1993 à l'organisme Dignité rurale du Canada, le premier ministre actuel s'était dit «rigoureusement opposé aux plans de la Société canadienne des postes de fermer ou de convertir les bureaux de poste existants, des mesures qui, de l'avis du Parti libéral, signifieraient une détérioration des services au public, une baisse des salaires pour les employés et une plus grande difficulté à garantir la sécurité du courrier».

Les pétitionnaires demandent qu'un bureau de poste offrant des services complets soit rétabli à Balgonie, localité en expansion et en évolution, et réclament un maître de poste à temps plein.

LE SUICIDE ASSISTÉ

Mme Dianne Brushett (Cumberland—Colchester, Lib.): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter ce matin deux pétitions au nom des habitants de ma circonscription, Cumberland—Colchester.

Dans la première, les pétitionnaires demandent que ce Parlement veille à faire en sorte que les dispositions actuelles du Code criminel du Canada interdisant le suicide assisté soient rigoureusement appliquées et n'apporte à la législation aucun changement qui sanctionnerait ou autoriserait que l'on aide ou que l'on encourage le suicide ou l'euthanasie active ou passive.

LES DROITS DE LA PERSONNE

Mme Dianne Brushett (Cumberland—Colchester, Lib.): Monsieur le Président, la deuxième pétition concerne la Loi canadienne sur les droits de la personne. Les pétitionnaires nous demandent de ne pas modifier la Charte des droits et libertés d'une manière pouvant donner l'impression que la société approuve les relations sexuelles entre personnes de même sexe ou l'homosexualité et, notamment, de ne pas modifier le Code des droits de la personne de manière à y inclure l'expression non définie «orientation sexuelle» parmi les motifs de discrimination interdits.

Je suis heureuse de présenter ces deux pétitions au nom des électeurs d'une localité de ma circonscription, celle d'Amherst, en Nouvelle-Écosse.

LES JEUNES CONTREVENANTS

M. Andy Mitchell (Parry Sound—Muskoka, Lib.): Monsieur le Président, j'ai deux pétitions à présenter aujourd'hui au nom des électeurs de ma circonscription.

La première concerne les dispositions législatives sur les jeunes contrevenants. Mes électeurs ont exprimé plusieurs préoccupations, et je suis heureux de constater que le gouvernement a tenu compte de bon nombre de celles-ci dans le projet de loi dont la Chambre est actuellement saisie et dans l'étude entreprise par le Comité de la justice.

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Andy Mitchell (Parry Sound—Muskoka, Lib.): Monsieur le Président, ma deuxième pétition concerne la modification de la Loi sur les droits de la personne. Mes électeurs craignent que cette loi soit modifiée de manière à donner l'impression que la société approuve des comportements que mes électeurs jugent inacceptables.

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Maurizio Bevilacqua (secrétaire parlementaire du ministre du Développement des ressources humaines, Lib.): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton*.

Le président suppléant (M. Kilger): Toutes les questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LOI SUR LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

L'hon. David Anderson (au nom du ministre du Développement des ressources humaines) propose: Que le projet de loi C-54, Loi modifiant la Loi sur la sécurité de la vieillesse, le Régime de pensions du Canada, la Loi sur les allocations spéciales pour enfants et la Loi sur l'assurance-chômage, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

M. Maurizio Bevilacqua (secrétaire parlementaire du ministre du Développement des ressources humaines, Lib.): Monsieur le Président, c'est un très grand honneur pour moi de prendre la parole à la Chambre, aujourd'hui, afin de manifester mon appui au projet de loi C-54 et aux modifications qui seront bénéfiques à plus de 3,5 millions de Canadiens âgés. Mentionnons surtout le 1,4 million de personnes âgées qui touchent actuellement l'allocation au conjoint ou le supplément de revenu garanti.

Les modifications proposées permettront à ces personnes âgées, dont la majorité sont des femmes, de recevoir les prestations qui leur reviennent de droit, et ce, avec un minimum de formalités administratives.

Je suis particulièrement heureux de me prononcer sur ce projet de loi parce qu'il propose un grand nombre de modifications qui ont toutes un objectif unique, celui d'instaurer un gouvernement efficace et d'offrir le meilleur service qui soit à la population, tout en maîtrisant les coûts.

Ce projet de loi illustre notre engagement constant envers les personnes âgées d'aujourd'hui et de demain. Il se situe dans la droite ligne des améliorations apportées au service téléphonique plus tôt cette année.

En effet, les députés se rappelleront sans doute que, au mois de février, le ministre du Développement des ressources humaines a réagi aux inquiétudes de la population que le solliciteur général avait soulevées en ordonnant que des mesures soient prises immédiatement pour que les retraités puissent obtenir des réponses aux questions qu'ils ont à poser au sujet de leurs prestations. Ces changements, qui comportaient la formation d'au plus 200 nouveaux préposés à la clientèle et un investissement de trois millions de dollars pour augmenter et améliorer l'équipement téléphonique utilisé, se sont révélés très valables.